

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 17 AVRIL 2024

Convocations adressées le : mercredi 10 avril 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

### Titulaires présents :

Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;  
Christian GATARD ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

### Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Stéphane HOUQUES.

### Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU ; Nathalie SAVATON.

### Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Monsieur Emmanuel DENIS pour Monsieur Frédéric AUGIS.

### Absents excusés:

Armelle AUDIN ; Frédéric AUGIS ; Christophe BOULANGER ; Michel GILLOT ;  
Sébastien MARAIS ; Laurent RAYMOND ;

### Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

C 24/04/09 – MODES ACTIFS - ADHESION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE  
TOURAINE A L'ASSOCIATION « VELO & TERRITOIRES ».

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Créée en 1999, l'association Vélo & Territoires est un réseau national de plus de 150 collectivités mobilisées pour développer l'usage du vélo dans tous les territoires. Vélo & Territoires dispose d'une expertise reconnue au plan national et européen sur le suivi et l'analyse des fréquentations et apporte un éclairage argumenté pour mesurer la progression des politiques cyclables (Gestion de la Plateforme nationale des fréquentations – Rapport annuel d'analyse). C'est également une structure force de propositions qui incarne la parole et les attentes des collectivités dans le débat public, au service de l'intérêt général.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est adhérent à l'association Vélo & Territoires depuis 2022. L'engagement de la collectivité porte sur une durée de 4 ans depuis la première adhésion en 2022, avec un principe de reconduction tacite.

Il convient donc de renouveler l'adhésion en 2024. Le Syndicat des Mobilités de Touraine devra pour cela s'acquitter d'une cotisation annuelle de 2 045 € HT.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

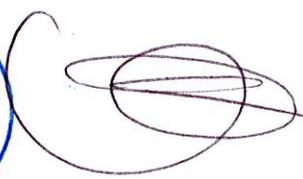
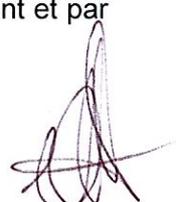
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association Vélo & Territoires pour un montant de 2 045 € HT pour l'année 2024.
- **NOMME** Monsieur Michel GILLOT, membre du Syndicat des Mobilités de Touraine, comme représentant titulaire, et Madame Armelle GALLOT-LAVALLEE, membre du Syndicat des Mobilités de Touraine, comme représentante suppléant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Armelle GALLOT-LAVALLEE</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---